

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Faits d'actualité Current Events

Rémi Moreau

Volume 73, Number 1, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1107010ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1107010ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (2005). Faits d'actualité. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 73(1), 119–124. <https://doi.org/10.7202/1107010ar>

Assurances et gestion des risques, vol. 73(1), avril 2005, 119-124

Insurance and Risk Management, vol. 73(1), April 2005, 119-124

Faits d'actualité/Current Events

par Rémi Moreau

1. Un fonds de 850 millions de dollars créé par MMC

Marsh & McLennan, le premier courtier mondial, a conclu un accord à l'amiable à la fin de février avec le procureur de l'État de New York, Eliot Spitzer, mettant ainsi un terme à toutes les actions engagées sur les commissions occultes dont il était accusé. Cet accord prévoit la création d'un fonds de 850 millions de dollars pour dédommager les clients affectés sur l'ensemble du territoire américain. Aucune portion de cette somme ne représente une amende ou une sanction.

2. MetLife met la main sur Travelers Life and Annuity Co. et devient le premier assureur vie américain

Deux sociétés new-yorkaises ont conclu un projet d'accord, qui sera définitivement scellé cet été, en vertu duquel MetLife pourra acquérir de Citigroup, le premier groupe financier mondial, sa filiale d'assurance vie Travelers Life and Annuity Co. Cette transaction, évaluée à 11,5 milliards de dollars US permettra à MetLife de devenir le premier assureur vie américain sur le plan des ventes, devant AIG.

Citigroup, qui avait déjà vendu son secteur d'assurance de dommages à la compagnie St Paul en novembre 2003, se désengage ainsi de l'assurance pour se concentrer sur ses activités bancaires et les produits financiers.

3. Équitas, le réassureur du Lloyd's, dans une position financière délicate

La société de réassurance Équitas, qui avait repris les créances des Names sur les contrats à risques du Lloyd's en 1996, serait dans

une position financière délicate, à la suite du règlement des plaintes liées à l'amiante aux États-Unis. L'association des Names estime que si Équitas se voyait demander 10 milliards de dollars US, alors que ses réserves ne sont que de 6 milliards de dollars, elle deviendrait théoriquement en faillite. Un trou de 4 milliards de dollars que les Names, dont Équitas avait réassuré les créances, pourraient se voir réclamer par les victimes.

On se souvient qu'Équitas avait été créée dans le cadre d'un plan de sauvetage du Lloyd's suite à une série de catastrophes naturelles et industrielles.

4. Le régime public d'assurance médicaments du Québec

Les coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec ont été ajustés à la hausse, le 1^{er} juillet 2004, par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Pour les deux tiers des personnes assurées par ce régime universel, les modifications portent sur la franchise mensuelle, la prime annuelle maximale et la contribution mensuelle maximale d'une personne assurée.

La franchise mensuelle est passée de 9,60 \$ à 10,25 \$ et la coassurance, de 28 % à 28,5 % du coût des médicaments excédant la franchise ; la prime annuelle maximale est passée de 460 \$ à 494 \$; la contribution mensuelle maximale d'une personne assurée peut atteindre 46,67 \$ pour la clientèle du supplément du revenu garanti ou 71,42 \$ pour la clientèle de dix-huit ans et plus qui ne reçoit aucun supplément de revenu garanti et qui n'est pas admissible à un régime privé d'assurance collective.

Pour le tiers des personnes assurées, il n'y a aucun changement par rapport à l'année précédente, à savoir la clientèle de 0 à 17 ans, la clientèle étudiante de 18 à 25 ans et celle de l'assurance emploi ou du supplément de revenu garanti maximal.

La *Loi sur l'assurance médicaments* prévoit que la contribution des personnes assurées est ajustée au 1^{er} juillet de chaque année.

5. La prévision des grands sinistres demeure difficile

Selon les estimations de Swiss Re, les grands sinistres potentiels dans les pays développés ont atteint, lors de la dernière décennie, des montants astronomiques (Andrew, 1992; Northridge, 1994; New York, 2001) et il demeure difficile de prévoir la réalisation des grandes catastrophes naturelles, tels les tremblements de terre, les tsunamis ou les grands cyclones. Les réassureurs craignent particu-

lièrement le cumul de risques – exposition excessive sur un même sinistre – dont les conséquences peuvent être extrêmement élevées.

6. Les catastrophes naturelles en 2004 : une année record

Selon une étude préliminaire de Munich Re, l'année 2004 est devenue une année record au chapitre des grandes catastrophes naturelles, leur facture s'élevant, avant le tsunami du 26 décembre 2004, à plus de 40 milliards de dollars, en raison des grands cyclones des Caraïbes et du Japon, à la fin de l'été 2004. Il est donc prévisible que, depuis le tsunami du 26 décembre, l'ardoise totale s'élève à 45 milliards de dollars en 2004 par rapport à 15 milliards de dollars en 2003.

Selon une étude préliminaire (décembre 2004), Swiss Re a évalué à 42 milliards de dollars les coûts des catastrophes naturelles engagés par les assureurs.

Cette estimation, bien que provisoire, dépasse le record précédent de 1992, marqué par l'ouragan Andrew, qui s'élevait à 38 milliards de dollars, suivant de près celle de 2001, qui s'élevait à 37 milliards de dollars.

7. Les indemnités versées aux victimes du 11 septembre 2001 s'élèvent à 38 milliards de dollars US

Suite à une étude publiée en novembre dernier, les familles des victimes et les sociétés affectées par les attentats du 11 septembre 2001 ont reçu au total 38,1 milliards de dollars US à titre d'indemnités versées soit par le gouvernement, soit par les sociétés d'assurance. Ce montant est ventilé comme suit :

- Les familles des civils tués ou les civils blessés ont reçu au total 8,7 milliards de dollars de la part du gouvernement, d'organismes caritatifs ou des assureurs (3,1 millions de dollars en moyenne par victime);
- les familles des membres des services de secours tués ou les membres de ces services qui ont été blessés ont reçu au total 1,9 milliard de dollars (4,2 millions de dollars en moyenne par victime);
- 23,3 milliards de dollars, soit 62 % de l'indemnisation totale, ont été versés aux magasins, entreprises et sociétés du World Trade Center.

Dans un autre ordre, le gouvernement a distribué 15,8 milliards de dollars (42 % des indemnités), les assureurs ont payé 19,6 milliards de dollars (51 % des indemnités) et les organisations caritatives ont versé 2,7 milliards de dollars (7 % des indemnités).

Selon le bilan final des attaques terroristes à New York et Washington et en Pennsylvanie, le nombre de morts s'élève à 2 992 et les blessés graves à 215.

8. Les coûts des réclamations liées à l'amiante sur le marché d'assurance de Londres ont été estimés à 37 milliards de dollars

Selon une étude de l'organisme londonien *Faculty & Institute of Actuaries*, les assureurs et les employeurs britanniques feraient face, d'ici l'an 2040, à quelque 200 000 réclamations en responsabilité représentant un montant de 36,6 milliards de dollars.

Le nombre des réclamations a cru considérablement depuis 10 ans. On a dénombré 3 000 réclamations en 1993, 6 000 en 2002 et 10 000 en 2003. Pour cette dernière année, le montant des réclamations s'élevait à 2,4 milliards de dollars.

9. Vers un fonds des victimes d'amiante aux États-Unis

Aux États-Unis, le président Bush presse le Congrès de légiférer sur l'institution d'un fonds de l'amiante, à hauteur de 140 milliards de dollars, financé conjointement par les assureurs et les entreprises. Un tel fonds serait administré par le gouvernement fédéral et permettrait de mettre fin aux procédures judiciaires en cours tout en garantissant à chaque victime une indemnité moyenne variant entre 35 mille dollars et 1 million de dollars. Les assureurs et les entreprises concernées auraient la capacité de lisser le versement des indemnités sur plusieurs années.

10. Les capacités liées à la souscription du marché du Lloyd's de Londres chuteraient de 9 % en 2005

Les souscripteurs du Lloyd's de Londres ont annoncé que les souscriptions seraient réduites à 26,6 milliards de dollars en 2005, une baisse de 9 % par rapport à 2004 et la première baisse de leur capacité de souscription depuis 1999, ce qui devrait permettre de conserver des tarifs stables. Le Lloyd's justifie cette baisse par leur volonté d'adopter une approche disciplinée vis-à-vis des conditions actuelles du marché.

L'année 2004 a été rentable, bien que négative sur le plan des catastrophes naturelles. Si le Lloyd's a été peu exposé au sinistre du tsunami asiatique (environ 188 millions de dollars US), il a ressenti plus fortement les ouragans en Floride, dans les Caraïbes et au Japon. Son président, Lord Peter Levene, a tout de même mentionné que « Lloyd's dégagera un bon bénéfice en 2004, même s'il est inférieur aux prévisions ».

II. Deux grands marchés mondiaux d'assurance : le marché de Londres et le marché de Chine

À tout seigneur tout honneur ! Commençons par le marché de Londres. Le marché est tripartite : les compagnies d'assurance (company market); Lloyd's of London; les sociétés mutuelles (tels les Protection and Indemnity Clubs). En 2001, le marché de Londres souscrivait des primes brutes d'assurance de 20 milliards de livres (48,1 % du côté du Lloyd's, 47,1 % du côté des compagnies et 4,8 % du côté des P&I. Les plus importantes branches d'assurance du marché de Londres sont celles de l'assurance aviation (33 % de la souscription mondiale), l'assurance maritime (25 % de la souscription mondiale) et la réassurance (15 % de la souscription mondiale).

Quant au marché de Chine, il représentait en 2003, 47 milliards en revenus de primes, dominé bien sûr par le marché d'assurance de Hong Kong qui représentait à lui seul, en 2003, 13 milliards en revenus de primes. Le marché d'assurance de Hong Kong remonte à 150 ans, suite à l'établissement de la première compagnie d'assurance dans la cité en 1840. La ville compte aujourd'hui 150 assureurs ou réassureurs et, malgré son retour dans le giron chinois en 1997, elle continue d'attirer de plus en plus d'assureurs, intéressés par cet immense marché asiatique (1,3 milliard de personnes) et les grandes perspectives de développement économique de la Chine. Les grandes villes du continent, soit Chengdu et Shanghai, dominent pour une large part le reste du marché chinois de l'assurance. Dans la branche non-vie, l'assurance automobile est un marché dominant, suivi de l'assurance des biens et l'assurance des catastrophes naturelles. Dans la branche vie, le marché de Hong Kong est le sixième marché asiatique d'importance. Dans l'ensemble du marché chinois, l'assurance vie a cru de 24 % entre 1993 et 2003, bien que la pénétration de l'assurance vie demeure encore faible (3,3 % en Chine par rapport à 7,5 en moyenne sur l'ensemble de l'Asie

12. Réchauffement climatique : une bombe à retardement pour l'industrie de l'assurance

Dans le cadre d'une conférence internationale tenue en Grande-Bretagne du 1 au 3 février, intitulée « Avoiding dangerous climatic change », qui réunissait quelque centaines de scientifiques, on a tiré une fois de plus la sonnette d'alarme. La concentration croissante des gaz à effet de serre dans l'atmosphère dérèglerait certainement la délicate machine climatique terrienne et le réchauffement planétaire aurait un impact significatif. Des modifications sont déjà en cours sur la calotte glaciaire. Si la température moyenne devait augmenter de 2 % ou plus d'ici la fin du siècle, des risques de famines et de pénurie d'eau potable sont à prévoir, ainsi que des dommages socio-économiques importants. Des pans entiers de pays en bordure de la mer seraient engloutis et des millions de réfugiés du climat pourraient être déplacés d'ici 2050.

Ce constat alarmant a été fait à la veille de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le 16 février dernier, prévoyant que les pays industrialisés signataires réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre à des niveaux inférieurs de 5% à ceux de 1990, d'ici trois à sept ans. Les États-Unis, qui sont les plus gros producteurs de gaz à effet de serre de la planète, ont jusqu'à présent refusé de signer ce protocole.